



Chers parents,

*Veillez trouver ci-joint le dossier famille pour la rentrée scolaire 2017/2018 concernant les inscriptions aux services municipaux suivants :*

- *ALSH Centre de Loisirs 3-6 et 6-12 ans / Étude dirigée et Restaurant scolaire*
- *Accueil de Loisirs Périscolaires et Temps d'activités périscolaires (TAP)*

**Document(s) à remplir :**

- ✎ *Un formulaire général (1 fiche par enfant), qui regroupe des données sanitaires et familiales, les autorisations, ainsi que l'acceptation du règlement intérieur.*
- ✎ *Pièces à fournir : voir liste au verso de cette page.*

**Document(s) pour informations, à garder :**

- ✎ *Le règlement intérieur*
- ✎ *1 fiche récapitulative des dates d'inscriptions pour les vacances scolaires*

## RAPPELS INSCRIPTIONS !!!!

✎ **Vous pouvez réserver simultanément : la cantine, l'étude dirigée et/ou l'ALP soir.**

*Pour des raisons d'organisation, il serait souhaitable de continuer à effectuer vos réservations au minimum à la semaine et au plus tard le vendredi 12 h de la semaine précédente.*

✎ **Les modifications d'inscriptions (rajout/annulation) aux différents accueils en cantine, ALSH et ALP, sont possibles jusqu'à la veille 12h00, sans pénalité (ceci ne concerne pas les TAP, et l'étude).**

✎ **La garderie du mercredi de 11h45 à 12h30, s'effectuant à l'école, est gratuite et sur inscription.**

✎ **Pour les mercredis après-midi en période scolaire :** modalités inchangées, réservation au préalable à l'espace famille, par période entre chaque vacances scolaires et sur internet.

✎ **Pour les TAP (à partir de la grande section maternelle), les modalités de mise en œuvre vous seront communiquées ultérieurement (flyer distribué à la rentrée).**

✎ **La grille tarifaire, pour les différents services d'accueil, est affichée à l'espace famille.**

✎ **Possibilité de remplir le dossier et le mettre à jour afin de réserver les activités par internet via notre nouveau logiciel sur le site : [famille.ville-perols.com](http://famille.ville-perols.com).**

**NOUVEAUX INSCRITS :** le dossier doit être retiré à l'espace famille ou téléchargé sur le site de la ville :

[www.ville-perols.fr](http://www.ville-perols.fr)

### PETITS RAPPELS

• **Toutes ces activités nécessitent un paiement au moment de la réservation.**

• **Le restaurant scolaire fournira un menu unique, il ne sera pas servi de menu de substitution. Les menus seront affichés dans les écoles, à l'espace famille, au centre de loisirs et sur le site Internet [www.ville-perols.fr](http://www.ville-perols.fr), laissant à chacun la liberté d'en bénéficier ou pas.**

**ATTENTION !! L'inscription ne sera définitive qu'une fois le dossier complété et rapporté à l'Espace famille ou complété et validé sur internet avec justificatifs fournis (pour ceux qui renouvellent) : Pour les mercredis en ALSH, la restauration scolaire, l'étude et l'ALP : à partir du lundi 4 septembre.**

**Début des activités : Étude dès le 11 septembre / Accueil cantine et ALP dès le 4 septembre (Sauf ALP Matin)**



## CAS PARTICULIER

- **Pour l'inscription d'un nouvel enfant** arrivant en 1<sup>ère</sup> année de maternelle et/ou encore non-connu de nos services scolaires : merci de récupérer le dossier à l'Espace famille, ou téléchargeable sur le site [www.ville-perols.fr](http://www.ville-perols.fr)
- **Pour une inscription en crèche ou halte-garderie**, rendez-vous à la Maison de la petite enfance «Charles Perrault» avec un dossier de préinscription à retirer sur place, du Lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (dossier également disponible sur le site de la ville : [www.ville-perols.fr](http://www.ville-perols.fr) ou à l'Espace famille).

## PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR AVEC LE DOSSIER

### ✎ **Nouvel inscrit :**

- Attestation d'assurance scolaire / responsabilité civile + individuelle pour l'année scolaire 2017/2018
- Photocopie du carnet de vaccination
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture EDF, ou téléphone)
- Test d'aisance aquatique selon l'arrêté du 25/04/2012 (inscriptions camps et ALSH secteur 6-12 ans)
- Si PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) photocopie pour la nouvelle année scolaire + trousse(s) médicament(s)
- En cas de divorce ou séparation fournir le jugement
- Photocopie du dernier avis d'imposition :
  - > 2016 (ressources 2015) pour les tarifs de l'année 2017
  - > 2017 (ressources 2016) pour les tarifs de l'année 2018
- Pour les bénéficiaires CAF, fournir les documents Aides aux loisirs et AVE + N° CAF

### ✎ **Renouvellement :**

- Attestation d'assurance scolaire / responsabilité civile + individuelle pour l'année scolaire 2017/2018
- Si PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) photocopie pour la nouvelle année scolaire + trousse(s) médicament(s)
- Pour le reste des documents, photocopie(s) seulement **en cas** de modifications depuis l'année dernière ou si les pièces n'ont pas encore été fournies (Ex : rappel de vaccins, attestation de natation passée récemment, ou changement d'adresse, justificatif de domicile de – de 3 mois etc....)

////////////////////  
**L'équipe de l'Espace Famille vous remercie, et se tient à votre disposition pour tout complément d'information, du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 (Fermé le jeudi matin) - Tél. : 04.67.50.45.45**  
////////////////////

